



## Resiliatioin ligne téléphonique

Par **texier sabrina**, le **18/02/2018** à **19:29**

Bonjour,  
est-il légal que Soch m'ait résilié ma ligne téléphonique fixe (donc la box, internet, la wifi) sans aucun avertissement préalable. Le lundi 12 février, ils m'ont juste envoyé un sms stipulant que "suite à un retard de facture, mes services risquaient d'être limités". Je ne pouvais en effet plus passer d'appels ni envoyer de sms via mon portable. Le lendemain, je ne pouvais plus recevoir ni appels ni sms. Le mercredi 14, ma box ne marchait plus. Lorsque j'ai appelé le jeudi pour régler ma facture de retard, on m'a dit que ma ligne avait été résiliée et qu'il fallait 72 heures pour la rétablir. Puis le vendredi, on m'a finalement dit que suite à la résiliation, il fallait que j'attende un mois pour retrouver ma ligne fixe avec un nouveau numéro. N'est-ce pas de leur part une rupture abusive de contrat?  
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **19/02/2018** à **07:38**

Bonjour,  
C'est évidemment anormal, sauf si vous ne dites pas tout !

Voici les étapes de restriction :

Relances par téléphone, mails et courrier.  
Restriction des émissions d'appels.  
Résiliation de votre abonnement

Ceci en 72H n'est pas possible

Par **Visiteur**, le **19/02/2018** à **09:06**

Bonjour,  
à moins que Sabrina n'en soit pas à son premier retard de paiement ? Par conséquent son fournisseur d'accès prend des mesures drastiques et beaucoup plus rapides ?